CAPD du 19 mars

Départs en stage de préparation au CAPASH

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, le SE-UNSA s'est étonné de ne voir aucune proposition de départ en formation de psychologue scolaire et de directeur d'établissement spécialisé. En effet, pour le SE-UNSA, la création d'un poste de directeur de SESSAD et la perspective de plusieurs départs à la retraite dans les deux ans à venir justifiaient le départ de 2 collègues en formation. L'intervention du SE-UNSA au groupe de travail ministériel avait d'ailleurs permis que le Ministère autorise 2 départs contre 1 demandé initialement par l'Inspectrice d'Académie. Cette dernière a expliqué que pour des raisons budgétaires, elle ne pouvait pas faire partir des collègues en formation.

Concernant la formation CAPASH, l'Inspectrice d'Académie souhaitait accorder 2 départs en option E et 1 en option F.
Suite à l'intervention des élus des personnels, elle accorde également 1 départ en option D.

En résumé :

- 2 départs en option E sur 5 candidats
- 1 départ en option F sur 2 candidats
- 1 départ en option D sur 2 candidats
- 0 départ en option B sur 1 candidat
- 0 départ en option G sur 1 candidat

Les candidats ont été départagés à l'Ancienneté Générale de Service car ils avaient tous reçu un avis favorable ou très favorable de leur IEN.

Le SE-UNSA a regretté que pour des raisons budgétaires, le département ne puisse pas former à la hauteur des besoins. Il a souligné qu'il était regrettable qu'une politique volontariste de création de structures ou postes spécialisés (SESSAD en 2007, SEGPA en 2009, psychologue scolaire en 2007…) ne soit pas accompagnée par une démarche de formation des enseignants.

Questions diverses

Soutien aux collègues en difficulté

Le SE-UNSA a demandé qu'une attention particulière soit portée aux collègues qui se retrouvent en difficulté face des parents. En effet, un climat de défiance à l'égard de l'école s'est installé et certains jeunes collègues se retrouvent un peu démunis face aux attaques de certains parents.
L'Inspectrice d'Académie a rappelé que les enseignants doivent pouvoir trouver un soutien auprès du directeur, de leur IEN et d'elle-même.
Pour le SE-UNSA, il est important que l'administration affiche un soutien aux enseignants confrontés à ce type d'attaques.

Mission des RASED

Le SE-UNSA est intervenu pour dénoncer le document de cadrage des missions de RASED. Le fait de lier presque d'assujettir l'intervention du RASED à la présence d'un PPRE est pour lui une erreur de lecture de la loi.
En effet, dans la loi d'orientation qui crée les PPRE il n'est jamais question des RASED. Sur le site du Rectorat de Bordeaux, dans le dossier (plutôt complet) présentant les PPRE, le sigle RASED n'apparaît pas.
Le SE-UNSA a dénoncé également la mise de système de contrôle qu'il juge excessif et qui laisse penser à une sorte de méfiance à l'égard des personnels RASED.
Enfin, pour le SE-UNSA, la partie « prévention » de l'action des RASED, notamment en maternelle, semble sacrifiée ou pour le moins très réduite ce qui est pour lui une erreur.

E.V.S.

Le SE-UNSA a demandé à ce que les rôles de chacun soient clarifiés dans la gestion des EVS. En effet, employés sous contrats privés, ils sont sous la responsabilité de leur employeur, le proviseur du Lycée Polyvalent H. Tazieff de St Paul Lès Dax et par délégation du directeur d'école.
Si l'IEN doit intervenir dans cette gestion, il serait bon d'en informer les directeurs pour éviter les incompréhensions voire les conflits.

Remplacement

Les problèmes de remplacements perdurent.
Sur 118 moyens de remplacement, seuls 36 sont réellement disponibles sur des remplacements courts car il y a beaucoup de congés de maternité ou de congés longs.
L'Inspectrice d'Académie étudie avec le Rectorat la possibilité de recourir à des listes complémentaires.

Temps partiel

Le SE-UNSA a souligné la prise en compte de sa demande de possibilité de temps partiel pour les directeurs d'école.

Rappel :

- En 2004, le SE-UNSA obtient qu'un directeur d'école puisse obtenir une délégation de poste pour prendre un temps partiel tout en restant titulaire de son poste de direction pendant deux années.
- En 2006, le SE-UNSA obtient l'application du temps partiel à 80%. (engagement pris lors des élections professionnelles) Dès la 1ère année, 27 collègues en ont bénéficié.
- En 2007, le SE-UNSA obtient que les directeurs d'école puissent demander de travailler à temps partiel.

Grille départementale de notation

Une grille actualisée de notation a été présentée. Vous pouvez contacter la section départementale pour avoir de plus amples informations.

Les élus SE-UNSA en CAPD

Sara Bernet, Chantal Dedieu, Alain Gaston , Philippe Lescarret et Bertrand Subsol.

SE-UNSA, résidence Clos Michel Ange, 830 avenue Maréchal Foch 40 000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 46 24 24 Fax. 05 58 46 68 55 Courriel 40@se-unsa.org
www.se-unsa40.org